

Bujumbura rejette une résolution très critique du Parlement européen

PANA, 14 février 2015 Rejet officiel d'une résolution de l'UE sur la situation des droits humains au Burundi Bujumbura, Burundi - Le gouvernement du Burundi a rejeté une résolution critique sur la situation des droits de l'homme et des libertés publiques qui a été votée le 12 février 2015 par le Parlement de l'Union européenne. Cette résolution met un accent particulier sur le cas de Bob Rugurika, un responsable d'une radio indépendante trilingue emprisonné depuis le 20 janvier dernier, sous plusieurs chefs d'accusations controversés dans l'opinion nationale et internationale dont la « complicité d'assassinat » de trois missionnaires italiennes, en septembre 2014, dans un couvent de Bujumbura.

La précédente résolution ne datait que de septembre 2014 et avait été vigilement cueillie à chaud par le gouvernement du Burundi qui subissait à l'époque des faits, de fortes pressions internes et externes pour la libération d'un activiste connu des droits de l'homme, Pierre Claver Mbonimpa. Le doyen des défenseurs des droits humains au Burundi avait été jeté en prison pour ses dénonciations publiques d'entraînements paramilitaires de jeunes affiliés au parti au pouvoir sur le sol de la République démocratique du Congo voisin des fins aujourd'hui encore non connues. Dans la nouvelle résolution, le gouvernement du Burundi, par la voix de son porte-parole, Philippe Nzobonariba n'a surtout pas apprécié que les députés de l'UE dénoncent "à tort" le fait que le pays soit confronté aujourd'hui à sa « pire crise politique depuis 2005, date à laquelle il est sorti de 12 années de guerre civile. Selon la résolution, "cette situation menace, non seulement la stabilité intérieure du pays, mais aussi celle de ses voisins dans cette région d'instabilité du continent africain". "Si les députés de l'UE visitaient souvent le Burundi, ils viseraient à la baisse leur pessimisme en ce qui concerne la situation sociopolitique du pays", a répondu le porte-parole du gouvernement. Les deux parties ont encore une vision diamétralement opposée sur le cas de Bob Rugurika, journaliste, défenseur des droits de l'homme et responsable d'une radio dite la "voix des sans voix". Pour le porte-parole du gouvernement burundais, il reviendra tout simplement à la justice de faire son travail sur la base du droit. Les députés européens considèrent, quant à eux, que les autorités burundaises ont arrêté et détenu, le 20 janvier 2015, un défenseur des droits de l'homme, Bob Rugurika, directeur de la Radio publique africaine (RPA), au motif que celui-ci a refusé de révéler ses sources, quelques jours, après la diffusion sur son antenne, d'une série de reportages d'investigation sur le meurtre, en septembre 2014, de trois vieilles religieuses italiennes, Lucia Pulici, Olga Raschietti et Bernadetta Boggian, dans la commune de Kamenge, au nord de Bujumbura. La résolution du Parlement européen rappelle que les reportages évoquaient l'implication, dans ce meurtre, de hauts responsables des services de renseignements à qui avait été donnée la possibilité de présenter leurs observations avant la diffusion des reportages. Les autorités burundaises, quant à elles, n'ont produit aucun élément de preuve pour justifier la détention de M. Rugurika, arrêté pour « manquement à la solidarité publique, violation du secret de l'instruction, recel de malfaiteur et complicité d'assassinat », relève la même source. La résolution rappelle que le Burundi se place au 142e rang sur 180 pays observés, dans l'indice annuel 2014 de la liberté de la presse de Reporters sans frontières. S'agissant toujours de l'arrestation du directeur de la RPA qui accapare l'essentiel du contenu de la résolution, les députés de l'UE y voient une "approche du gouvernement visant à porter atteinte à la liberté d'expression, en prenant pour cibles les journalistes, les activistes et les membres des partis politiques à l'approche des élections qui auront lieu au Burundi entre les mois de mai et août 2015". La résolution condamne à la fin, la détention "injustifiée" de Bob Rugurika et réclame sa libération "immédiate" et "inconditionnelle". Elle demande, en outre, aux autorités de continuer d'enquêter sur le meurtre tragique des trois religieuses italiennes et de traduire les responsables en justice, demandant également que ce crime fasse l'objet d'une enquête indépendante. Le même texte de la résolution dénonce « toutes les violations des droits de l'homme commises au Burundi, ainsi que l'adoption de lois restrictives à l'approche des élections présidentielle et législatives qui auront lieu dans le pays en 2015, notamment les lois qui portent préjudice à l'opposition, aux médias et à la société civile, du fait qu'elles entravent les libertés d'expression, d'association et de réunion ». De nombreuses voix dans les milieux politiques nationaux et de la société civile continuent à pousser le gouvernement burundais dans le sens d'écouter l'UE qui est le premier partenaire financier du pays. L'UE prévoit d'allouer plus de 430 millions de dollars de développement socio-économique du Burundi, sur la période 2014-2020, à condition que la bonne gouvernance et le respect des libertés civiles et politiques soient une réalité locale.